



## Bail signé mais locataire disparue

Par **mona1111**, le **17/05/2010 à 13:16**

Bonjour,

j ai fait un bail a une femme qui a deux enfants et en congé de maternité et apres au chomage, verbalement elle c'etait engagé a fournir un garant et pour elle il n y avait pas de probleme.

J'ai donc fait le bail signé et daté et j ai rempli l attestation d APL afin que tout soit mis en route mais elle n est pas encore rentré dans les lieux car je fesais des travaux,mais je lui ai donné le bail daté et signé afin qu elle effectue ses demarches et qu elle me ramene le tout avec le garant lors de son entree dans les lieux.

Mais la elle m annonce que personne ne veut se porter garant,donc nous sommes allés voir une compagnie d assurance mais ils ne veulent pas la garantir non plus car elle n a pas les revenus necessaires,donc je lui ai dis qu il m est impossible de lui louer.

Elle m a redonné mon original du bail et depuis je n ai pas de nouvelles , j essaie de la joindre mais rien,elle n a pas les cles,elle n as pas mis l EDF a son nom,et moi j ai juste un acompte de 200 euros.

c est moi qui ai les originaux du bail,suis je obliger de lui louer?

Elle ne prend pas contact, n as pas payer le loyer de mai et n est pas dans les lieux,mlais elle a envoyé ses documents a l apl

merci de votre reponse

Par **fabienne034**, le **17/05/2010** à **15:03**

bonjour,

elle vous a tout rendu,elle a pris acte de votre décision,

le plus honnête est de lui rendre son acompte puisque c'est vous qui refusait et qu'elle a des problèmes

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>